

Étude : L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 14 novembre 2023

En raison de la hausse constante du coût de la vie, le fait de dépenser davantage pour acheter moins de nourriture représente une réalité pour un nombre accru de familles canadiennes. L'étude intitulée « L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes », diffusée aujourd'hui, offre un aperçu des familles les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire et traite précisément de celles qui se situent en dessous et au-dessus du seuil de la pauvreté. On y examine également le rôle possible des actifs et des dettes dans la situation d'insécurité alimentaire.

Selon les données tirées de l'Enquête canadienne sur le revenu, la proportion de familles en situation d'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté pour passer de 16 % en 2021 à 18 % en 2022. Parmi les personnes les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire figurent les mères célibataires, les familles autochtones et les familles noires.

La majorité des familles en situation d'insécurité alimentaire ont des revenus supérieurs au seuil de la pauvreté

Le revenu ne peut à lui seul expliquer l'insécurité alimentaire. Celle-ci découle plutôt de l'interaction entre divers facteurs, tels que la stabilité du revenu, les actifs et l'endettement, l'accès à du soutien provenant de la famille ou de la communauté, et le coût de la vie.

Dans l'ensemble, 11 % des familles avaient un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Même si ces familles étaient les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, leur taux étant près de deux fois plus élevé que la moyenne générale (35 % par rapport à 18 %), la plupart des familles en situation d'insécurité alimentaire avaient un revenu supérieur au seuil de la pauvreté. Au total, environ 8 familles sur 10 qui se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire avaient un revenu supérieur au seuil de la pauvreté.

Les mères célibataires comptent parmi les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire

Les mères célibataires figuraient parmi l'un des groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, peu importe si elles vivaient en dessous ou au-dessus du seuil de la pauvreté. En 2022, près de la moitié (48 %) des mères célibataires qui vivaient sous le seuil de la pauvreté et 40 % de celles qui se situaient au-dessus du seuil de la pauvreté étaient en situation d'insécurité alimentaire. Les mères célibataires les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire étaient celles qui présentaient d'autres facteurs de risque interreliés, comme le fait de ne pas avoir de diplôme d'études secondaires, d'être au chômage et de vivre dans un logement locatif. Le taux d'insécurité alimentaire était le plus élevé chez les mères célibataires autochtones ou noires.

Les familles dirigées par une mère célibataire détenaient également moins d'actifs ou avaient plus de dettes que les autres types de familles. D'après les données tirées de l'Enquête sur la sécurité financière de 2019, la valeur nette médiane des familles dirigées par une mère célibataire (64 500 \$) était la plus faible parmi tous les types de familles, et elle était près de sept fois inférieure à celle des autres familles ayant des enfants (435 700 \$). Les familles dirigées par une mère célibataire étaient aussi les plus susceptibles d'avoir une valeur nette nulle ou négative.

L'insécurité alimentaire est plus élevée chez les familles autochtones et racisées, même chez celles qui vivent au-dessus du seuil de la pauvreté

De manière générale, les familles autochtones étaient plus susceptibles que les familles non autochtones de se trouver en situation d'insécurité alimentaire. En 2022, le taux d'insécurité alimentaire chez les familles autochtones qui vivaient au-dessus du seuil de la pauvreté (31 %) représentait plus de deux fois le taux enregistré chez les



familles non autochtones (15 %). Le taux était de 34 % chez les familles des Premières Nations vivant hors réserve et de 28 % chez les Métis. Le taux d'insécurité alimentaire chez les familles inuites n'était toutefois pas disponible en raison de la taille limitée de l'échantillon.

De plus, les familles racisées vivant au-dessus du seuil de la pauvreté (21 %) étaient plus susceptibles de déclarer vivre en situation d'insécurité alimentaire que leurs homologues non racisées et non autochtones (14 %). Les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés ont été observés chez les familles noires (33 %), philippines (28 %), arabes (21 %) et sud-asiatiques (19 %). Les autres populations racisées n'affichaient pas de taux élevés d'insécurité alimentaire.

La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est la plus faible chez les personnes de 65 ans et plus

L'insécurité alimentaire touche tous les groupes d'âge, mais les familles dirigées par une personne âgée étaient les moins susceptibles d'en faire l'expérience. En 2022, le taux d'insécurité alimentaire chez les personnes âgées qui vivaient en dessous du seuil de la pauvreté se chiffrait à 21 %, ce qui est inférieur au taux moyen enregistré chez les familles vivant sous le seuil de la pauvreté (35 %). Le taux d'insécurité alimentaire chez les personnes âgées qui vivaient au-dessus du seuil de la pauvreté était de 9 %.

Une explication possible à la vulnérabilité moins élevée des personnes âgées à l'insécurité alimentaire repose sur leur meilleure santé financière en général. La valeur nette médiane des familles dont le principal soutien économique était âgé de 65 ans et plus s'élevait à 543 200 \$, ce qui représente plus du double de la valeur nette des personnes de 35 à 44 ans (234 400 \$). Par rapport aux familles plus jeunes, les familles dirigées par une personne âgée affichaient aussi des proportions plus faibles de valeur nette nulle ou négative. Cela peut refléter la proportion plus élevée de familles propriétaires de leur logement chez les personnes âgées, comparativement à celle observée chez les familles plus jeunes.

Note aux lecteurs

Cette étude est fondée sur les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021 et celles de l'Enquête sur la sécurité financière de 2019. Les personnes vivant dans les territoires, dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones à l'intérieur des provinces, la population vivant en établissement et les ménages vivant dans des régions extrêmement éloignées sont exclus.

Les questions sur l'insécurité alimentaire portent sur l'expérience du ménage au cours des 12 mois précédant l'enquête. L'enquête a été menée du 16 janvier au 5 juillet 2022. Au cours de la période de référence, le taux d'inflation d'une année à l'autre est passé de 1,0 % en janvier 2021 à 4,8 % en décembre 2021, et le taux annuel d'inflation des denrées alimentaires est passé de 1,0 % à 5,2 % au cours de la même période. Les prix ont continué à augmenter et en juin 2022, le taux d'inflation global était de 8,1 % et l'inflation des denrées alimentaires était de 8,8 %, soit la plus forte variation annuelle en 40 ans.

Définitions

Le seuil de pauvreté repose sur la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation (MPC). La MPC établit des seuils de la pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (alimentation, habillement, logement, transport et autres) correspondant à un niveau de vie de base modeste pour les personnes hors famille et les familles. Une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la pauvreté selon sa taille et sa région vivrait dans la pauvreté.

Une famille économique désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Dans le cadre de cette étude, les familles comprennent les familles économiques et les personnes hors famille.

Le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». Le terme minorité visible réfère au fait qu'une personne est ou non une minorité visible, tel que défini par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles sont « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Arabes, les Latino-Américains, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. La mesure des groupes de population désignés comme minorités visibles a commencé en 2020.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [2620](#) et [5200](#).

L'article intitulé « [L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes](#) » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* ([75-006-X](#)).

L'infographie « [L'insécurité alimentaire des familles Canadiennes : Quelles sont les familles les plus vulnérables ?](#) » est maintenant disponible dans la série *Statistique Canada — Infographies* ([11-627-M](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).